

SÉANCE DU 26.09.2025

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre:

Marc RIES,

Échevins:

Marie-Claire RUPPERT,

Olafur SIGURDSSON,

Conseillers:

Claude BODEN,

Marc BOSSELER,

Reinhold DAHLEM,

Hugo DA COSTA,

Fernande KLARES-GOERGEN,

Patrick LAMHÈNE,

Jean-Pierre MEISCH,

Lynn ZOVILÉ,

Secrétaire communal:

Steph HOFFARTH.

Séance à huis clos (2 point):

A. Présentation du rapport final concernant le renforcement des compétences pour le pilotage budgétaire administratif et managérial.

Le conseil communal prend note du rapport final concernant le renforcement des compétences pour le pilotage budgétaire administratif et managérial.

B. Affaires de personnel:

a. Attribution du titre de secrétaire adjoint à un fonctionnaire communal.

Conformément à l'article 89 de la loi communale, le conseil communal attribue le titre de secrétaire adjoint à un fonctionnaire communal.

Séance publique (23 points):

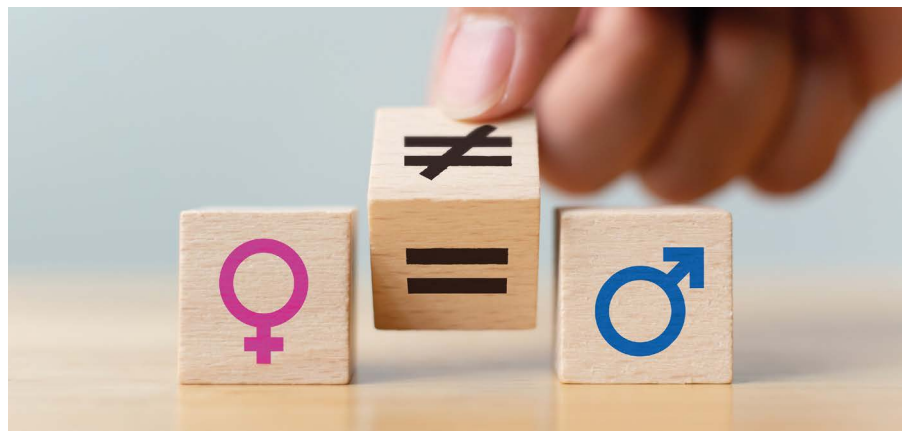
1. CONSEIL COMMUNAL

1.1. Désignation d'un délégué à l'égalité entre femmes et hommes.

Conformément au règlement grand-ducal du 11 septembre 2006 fixant les modalités de désignation, les droits et les devoirs des délégués à l'égalité entre femmes et hommes au sein des communes et suite à l'appel à candidats,

publié en date du 08/08/2025, le conseil communal désigne une employée communale en tant que délégué à l'égalité entre femmes et hommes.

Deutsche Übersetzung:

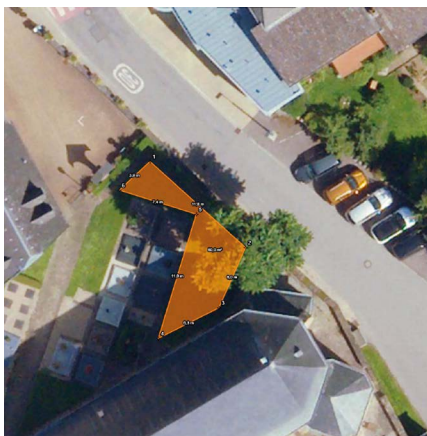


1.2. Avis du conseil communal concernant le projet de plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier, du trafic ferroviaire, du trafic aérien, dans l'agglomération de Luxembourg et dans l'agglomération du sud.

Le conseil communal émet son avis concernant le projet de plan d'action de lutte contre le bruit provenant du trafic routier, du trafic ferroviaire, du trafic aérien, dans l'agglomération de Luxembourg et dans l'agglomération du sud, suite à l'enquête publique qui a été réalisée pendant 60 jours à partir du 11 juin 2025. Une réunion d'information pour le public s'est tenue le 30 juin 2025 au Centre Culturel de Merl/Luxembourg. Aucune observation n'a été soumise au collège des bourgmestre et échevins endéans le délais.

1.3. Décision concernant l'aménagement d'une zone de dispersion des cendres au cimetière de Betzdorf.

Suite à l'avis favorable du Ministère de la Santé du 18/06/2025 et la décision préalable de procéder à l'aménagement de zones de dispersion des cendres aux cimetières communaux des localités de Roodt/Syre, Olingen et Mensdorf, le conseil communal approuve l'emplacement proposé par le service technique pour l'aménagement d'une zone de dispersion des cendres sur le cimetière de la localité de Betzdorf.



1.4. Adhésion à l'alliance des communes luxembourgeoises contre l'énergie nucléaire.

Le conseil communal décide d'adhérer à l'«Alliance des communes luxembourgeoises contre l'énergie nucléaire». La délibération du 26 septembre 2025 énonce l'argumentation de la manière suivante :

Le conseil communal,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu l'objectif de neutralité carbone du Luxembourg à l'horizon 2050 ;

Considérant le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC) du Luxembourg pour la période 2021-2030 ;

Vu la proposition du partie politique « déi gréng Betzder » du 11 septembre 2025 sur l'adhésion de la commune de Betzdorf à l'Alliance des communes contre la prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom ;

Considérant que le Luxembourg ne dispose pas de centrale nucléaire et a choisi de baser son avenir énergétique sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables ;

Considérant que la centrale nucléaire de Cattenom, située à proximité immédiate de la frontière luxembourgeoise, représente un risque majeur pour la santé publique, la sécurité de la population et l'environnement, et que des incidents techniques répétés, le dernier datant du 11 août 2025, illustrent la vulnérabilité persistante de l'installation ;

Considérant que Cattenom, mise en service il y a 39 ans, atteint la durée de fonctionnement initialement prévue et que tout projet de prolongation accroît les dangers liés à son vieillissement ;

Considérant que la France, qui exploite 56 réacteurs, ne dispose toujours pas de solution de stockage définitif pour ses déchets hautement radioactifs, et que la gestion de ces déchets constitue un problème éthique et de sûreté à long terme ;

Considérant que le prélèvement massif d'eau de la Moselle par la centrale (environ 890 millions de m³ par an), ainsi que son rejet réchauffé, engendrent des conséquences écologiques négatives sur la biodiversité aquatique, accentuées en période de canicule ;

Considérant que des alternatives énergétiques crédibles existent, comme le démontrent les progrès réalisés au Luxembourg en matière de production d'électricité renouvelable (augmentation à 1.511 GWh en 2024), et que les études confirment la faisabilité d'un approvisionnement fondé sur une combinaison d'éolien, de solaire, de stockage et de gestion intelligente de la demande ;

Considérant enfin que de nouveaux projets nucléaires, tels que les petits réacteurs modulaires (SMR), ne seraient pas disponibles dans un horizon temporel compatible avec les besoins énergétiques des 10 à 15 prochaines années et présentent des coûts disproportionnés ;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix d'adhérer à l'alliance des communes luxembourgeoises contre l'énergie nucléaire, de s'opposer à toute prolongation de la durée de vie de la centrale nucléaire de Cattenom, d'affirmer que l'énergie nucléaire ne constitue pas une solution sûre ni durable pour l'avenir énergétique, de soutenir activement le développement des énergies renouvelables locales et de demander au gouvernement luxembourgeois de poursuivre et de renforcer ses efforts en faveur d'une transition énergétique indépendante et respectueuse de l'environnement.

2. BUDGET ET COMPTABILITÉ :

2.1. Modifications budgétaires 2025.

Le conseil communal approuve les modifications budgétaires suivantes pour l'année 2025 :

Article	Libellé	Montant dépense initial	Dépense en plus	Nouveau montant
3/120/611200/Z/99002	LOCATION SOFTWARE	35 300,00 €	5 946,43 €	44.000 €
3/120/613481/Z/99001	EXPERTISES, ETUDES, CONSULTANCES	50 000,00 €	61 856,00 €	115.000 €
3/120/648211/S/99002	SIGI - CONTRATS DE MAINTENANCE POUR SOFTWARE	2 700,00 €	1 548,66 €	4.500 €
3/130/611200/Z/99001	LOCATION SOFTWARE	36 000,00 €	3 541,56 €	40.000 €
3/520/648211/S/99001	PARTICIPATION AUX DEPENSES ORDINAIRES, AUX CORRECTIONS DE VALEUR ET AUX FONDS DE RENOUELEMENT DU SIDEST	1 036 409,34 €	14 499,81 €	1.055.000 €
3/612/608121/Z/99001	FOURNITURES POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION	3 000,00 €	568,30 €	4.000 €
3/621/618500/Z/99001	VIDANGE DE LA TOILETTE MOBILE AU JARDIN COMMUNAUTAIRE	5 300,00 €	240,63 €	6.000 €
3/626/608121/Z/99001	CIMETIERES: FOURNITURES POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION	3 000,00 €	519,39 €	4.000 €
3/630/612200/Z/99001	TRAVAUX D'ENTRETIEN	30 000,00 €	704,84 €	32.000 €
3/839/615241/Z/99002	ORGANISATION D'UN CONCERT OPEN AIR A ROODT-SYRE	100 000,00 €	22 236,82 €	125.000 €

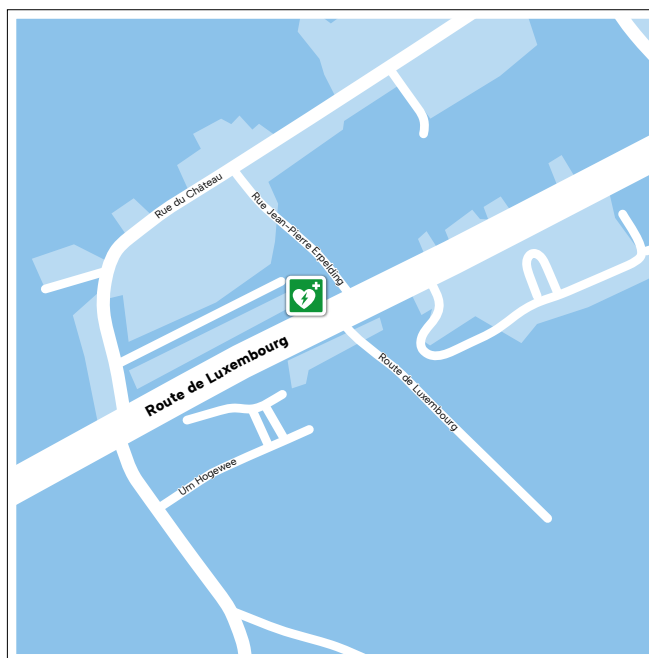
3. DEVIS :

3.1. Renforcement du réseau de défibrillateurs.

Le conseil communal approuve le devis concernant le renforcement du réseau de défibrillateurs, au montant de 50.000€.

Dans un souci de renforcer la sécurité et de protéger la santé publique, la commune prévoit l'installation de six nouveaux défibrillateurs sur la voie publique, ainsi qu'un appareil supplémentaire, adapté à l'usage auprès des enfants, dans l'école du cycle 2-4. Cette initiative vise à améliorer la couverture du territoire communal et à garantir une meilleure prise en charge en cas d'urgence cardiaque, offrant ainsi une protection accrue aux citoyens et aux usagers.

BERG

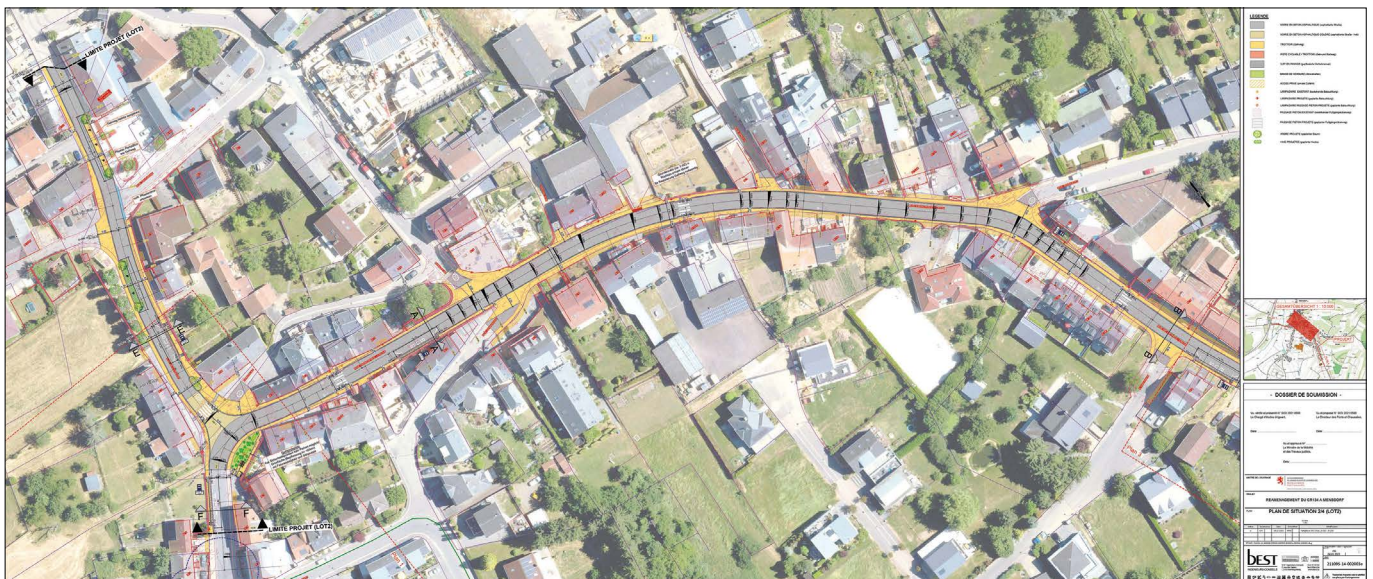


A map of a street network in a blue-toned area. The map shows several streets: Rue de la Gare, Rue de Wecker, Rue d'Oilingen, Rue de l'Église, and Rue de la Grôte. A green heart icon with a white cross is placed at the intersection of Rue de la Gare and Rue de la Grôte, indicating the location of the 'An der Gasselchen' building.

[illegible]

A map of the area around Gare de Grevenmacher. The Moselle river is shown in blue, flowing from the top right towards the bottom left. The main road, Route de Grevenmacher, runs diagonally from the bottom left to the top right. Other streets include Rue d'Olingen (top left), Rue de la Gare (middle left), Rue du Moulin (top right), and Rue de Mensdorf (middle right). Two green square icons with a white heart and a plus sign are located on the Route de Grevenmacher, one near Rue de la Gare and another further east. A dashed line runs parallel to the river on the left side of the map.

Le conseil communal approuve le devis concernant le réaménagement de plusieurs rues à Mensdorf et le renouvellement des réseaux, au montant de 3.955.000 €. Le début des travaux est envisagé pour la mi-2026.



4. PACTE CLIMAT :

4.1. Approbation du «Ressourcenkonzept 2030».

Le conseil communal approuve le «Ressourcenkonzept 2030», tel que présenté par Monsieur Sam BEHLER du service urbanisme et environnement communal.



5. PAG / PAP / LOTISSEMENTS :

5.1. Désignation du nom de la rue au campus scolaire à Roodt/ Syre « Am Stengert ».

Le conseil communal décide de désigner le nom de la rue au campus scolaire à Roodt/Syre en rue « Am Stengert ».



6. ACTES DE VENTE, D'ÉCHANGE ET D'ACQUISITION :

6.1. Approbation d'un acte de cession gratuite concernant des terrains sis section D de Roodt/Syre «Op der Haard» (n° 57.294).

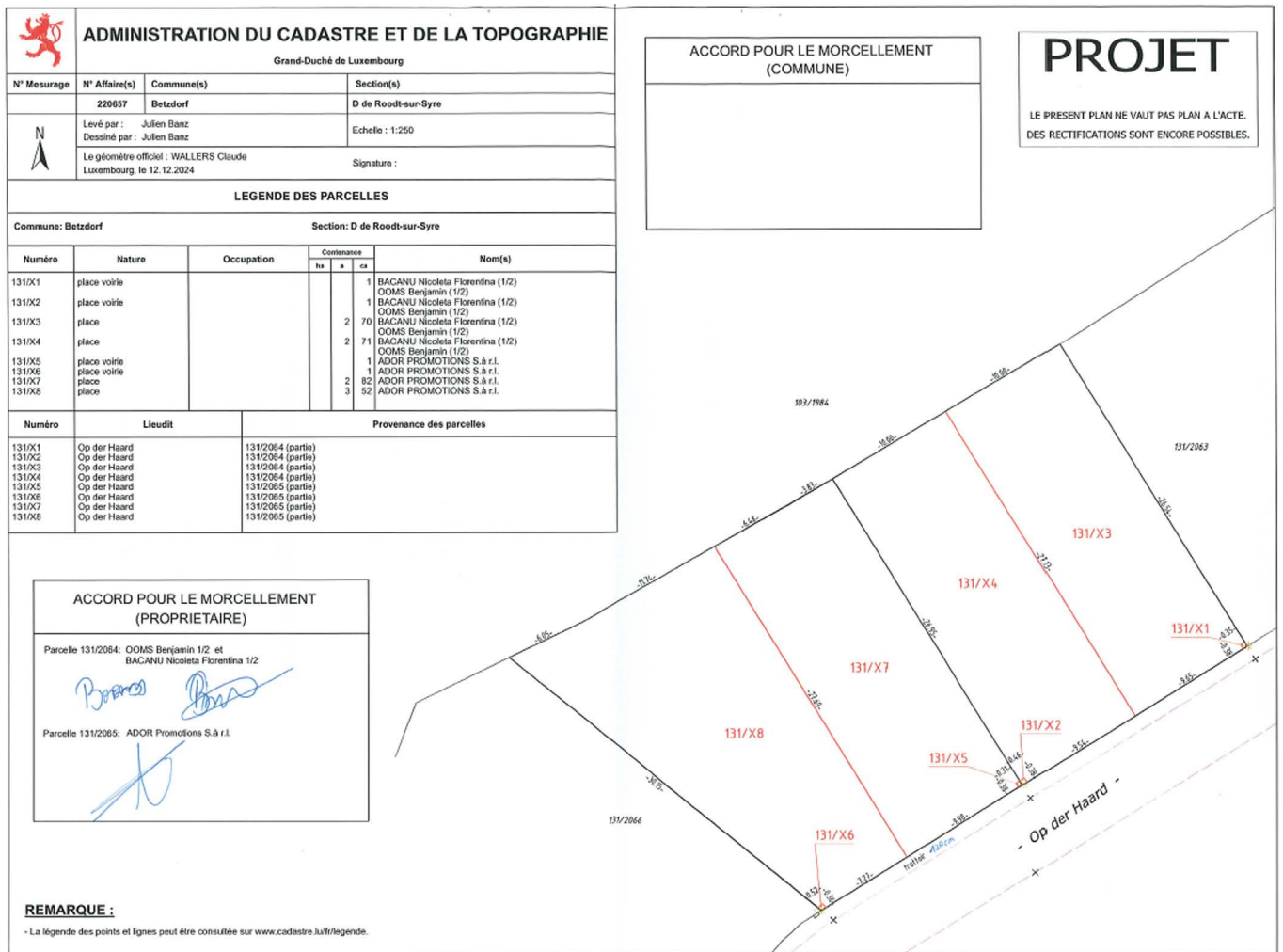
Le conseil communal approuve l'acte de cession gratuite, concernant des terrains sis section D de Roodt/Syre «Op der Haard».

Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance
131/2539	Op der Haard	Place voirie	1 centiare
131/2540	Op der Haard	Place voirie	1 centiare

6.2. Approbation d'un acte de cession gratuite concernant des terrains sis section D de Roodt/Syre «Op der Haard» (n° 57.295).

Le conseil communal approuve l'acte de cession gratuite, concernant des terrains sis section D de Roodt/Syre «Op der Haard».

Numéro cadastral	Lieu-dit	Nature	Contenance
131/2543	Op der Haard	Place voirie	1 centiare
131/2544	Op der Haard	Place voirie	1 centiare



7. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

7.1. Adaptation du règlement d'ordre intérieur des commissions consultatives communales – #Betz4yourfuture.

Le conseil communal approuve les modifications concernant le règlement d'ordre intérieur des commissions consultative, concernant la commission « #Betz4yourfuture », comme suit :
À l'article 1^{er}, paragraphe 3, du règlement d'ordre intérieur des commissions consultatives communales, la phrase : « La limite d'âge des membres est fixée à vingt-six ans le jour de la nomination au conseil communal. » est remplacée par la phrase suivante : « La limite d'âge des membres est fixée à trente ans le jour de la nomination au conseil communal. »

7.2. Mise à disposition de l'atelier artistique à Mensdorf.

Le conseil communal approuve le règlement concernant la mise à disposition de l'atelier artistique à Mensdorf.

7.3. Fixation des prix des menus pour le « Fairtrade Brunch » du 2 novembre 2025.

Les prix des menus pour le « Fairtrade Brunch » ont été fixés comme suit :

Menu adultes	25€ par personne
Menu enfants	10€ par personne

7.4. Introduction d'une taxe spécifique sur les habitations non occupées.

Le conseil communal approuve le règlement taxe concernant les habitations non occupées.

8. CONVENTIONS ET CONTRATS :

8.1. Mise à disposition d'un appartement au bailleur social « Yolande asbl » à Mensdorf.

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 4 juillet 2025 entre le collège des bourgmestre et échevins et « Yolande asbl », concernant

la mise à disposition d'un appartement sis à Mensdorf, 4 rue de l'Ecole, dans le cadre du bailleur social.
La présente convention est conclue pour une période de 5 ans, à compter à partir du 1^{er} août 2025, et sera prolongée tacitement d'une année.

8.2. Mise à disposition de locaux aux associations locales.

Le conseil communal approuve les conventions signées entre le collège des bourgmestre et échevins et les associations locales, concernant la mise à disposition de locaux communaux.

Amicale des Associations de Mensdorf
Salle au bâtiment « Schmattshaus » à Mensdorf

Badminton Roodt/Syre
Hall de sport à Roodt/Syre

Jugendhaus Betzder
Salle au bâtiment « Iewesch Bowéngs »

Chorale Mensdorf
Dépôt et Salle au bâtiment « Al Schmëtt » à Mensdorf

Chorale St Cécile Roodt/Syre
Salle à la « Al Gemeng » à Roodt/Syre

Club des Jeunes Betzdorf
Chalet à Betzdorf

Club des Jeunes Mensdorf
Salles à Mensdorf

Dëschtennis Rued-Sir
Salle au hall de sport à Roodt/Syre

Menster Musek
Salle « Am Bruch » et dépôt au Centre Culturel à Mensdorf

8.3. Avenants aux contrats de bail abordable et de mise à disposition de logements.

Le conseil communal approuve les avenants aux contrats de bail abordable et de mise à disposition de logements.

8.4. Mise à disposition au jardin collectif « E Gaart op Haard ».

Le conseil communal approuve le contrat de mise à disposition concernant le jardin collectif « E Gaart op Haard » (parcelle n° 17) pour la période du 01/08/2025 au 31/12/2027. La mise à disposition continuera par tacite reconduction d'année en année. Le prix est fixé à 50€ par an.

8.5. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve les contrats de concession de sépulture.

9. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

Informations

Projet de parc éolien Betzdorf-Biwer – Réunion SOLER

La réunion d'information publique de SOLER, initialement prévue le 7 octobre 2025, est reportée au premier trimestre 2026. Ce report fait suite à des réserves formulées par un exploitant de satellites, relatives à d'éventuelles interférences entre les éoliennes et des satellites non géostationnaires.

Affichage en temps réel aux arrêts de bus

Le service technique a sollicité un devis pour l'installation de trois panneaux d'affichage en temps réel aux arrêts de bus, pour un montant de 58 028 CHF (environ 60 000 €). Vu les coûts exagérés, d'autres solutions alternatives seront analysées.

Autorisation d'installation des coussins berlinois

Le bourgmestre informe le conseil communal de l'autorisation délivrée pour l'installation de ralentisseurs de type coussin berlinois prévue dans la rue de Rodembourg à Olingen.

Module « Réservation de salles » sur le site internet

Le bourgmestre informe que le module de réservation de salles en ligne, intégré au nouveau site internet communal, est en phase de finalisation et est prévu pour une mise en ligne le 1^{er} octobre 2025.

Chantiers

Logements « Al Schoul » – Betzdorf

Bloc A : La toiture est recouverte d'ardoises. Les travaux du HVAC et électrique sont presque achevés. Le plâtrier a démarré les travaux.

Bloc B : Les travaux du HVAC et électrique sont presque achevés. La pré-chape est faite. Les travaux de façades sont

presque achevés. Le plâtrier a achevé les travaux.

Bloc C : Les travaux du HVAC et électrique sont presque achevés. Le plâtrier a achevé les travaux. Les travaux de pré-chape ont démarrés.

Bloc D : Les travaux du HVAC et électrique sont presque achevés. Le plâtrier a achevé les travaux et les chapes sont faites.

Parking sous-terrain : Les travaux d'isolation du plafond ainsi que les travaux du HVAC et électrique sont en cours. L'installation des bassins de rétention sous-terrain est en cours.

«Ale Pompjeesbau» – Mensdorf

Le peintre, le carreleur, le cuisiniste et la menuiserie intérieure ont presque achevés les travaux.

Aire de jeux – Berg

La nouvelle aire de jeux dans la rue Adri Van Westerop est ouverte au public.

Mairie – Berg

Le remplacement des portes de garage est achevé.

Réfection enrobés

La réfection de la couche de roulement dans la rue de Mensdorf à Roodt/Syre et dans la rue de Roodt/Syre à Mensdorf a été réalisée, ainsi que des réfections ponctuelles dans la rue d'Eschweiler à Olingen.

Arrêt de bus

L'arrêt de bus pour le ramassage scolaire a été déplacé à Mensdorf près de la «Fieweschplatz», ceci dû au fait de l'étroitesse du trottoir à l'ancien emplacement.

Parking – Olingen

Le nouveau parking au centre d'Olingen est achevé. La cour du Centre Culturel à Olingen n'est plus accessible pour les voitures.

10. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

Les conseillers communaux rapportent des réunions des comités syndicaux respectifs.

11. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Chevauchements dans le calendrier communal des manifestations

Monsieur Patrick LAMHÈNE signale que le DT Rued-Sir regrette que la Fête des Seniors ait lieu le même jour que la fête aux moules.

Le bourgmestre explique que ce chevauchement résulte de plusieurs contraintes, notamment le programme chargé, la disponibilité du bateau Marie-Astrid. Il souligne que de telles situations ne peuvent malheureusement pas toujours être évitées, mais que l'on s'efforce de minimiser les chevauchements autant que possible.

Commune résiliente – Alerte rouge et plan d'action

Monsieur Hugo DA COSTA se renseigne sur l'état d'avancement du projet «Commune résiliente» suite aux alertes rouges. **Le bourgmestre** précise que l'étude est terminée. Les procédures nécessaires sont en cours de mise en place. Ces procédures renseignent sur les mesures efficaces à entreprendre dans chaque situation spécifique. Il indique que l'acquisition de certains équipements sera budgétisée pour l'année 2026.

Mesurages de vitesse – rue Haupeschhaff

Monsieur Hugo DA COSTA s'informe si les mesurages de vitesse dans la rue Haupeschhaff ont été effectués.

Le bourgmestre répond que le service technique a été chargé de cette mission et qu'il se renseigne sur les résultats.

Budget participatif – Projets et sélection

Monsieur Marc BOSSELER se renseigne sur le processus de sélection des projets soumis dans le cadre du budget participatif et demande s'il existe une liste complète des projets.

Le bourgmestre précise que plusieurs projets ont été déposés et analysés et qu'un choix a été effectué selon les critères d'évaluation définis au préalable dans la charte respective. La liste complète des projets a été présentée par le bourgmestre lors de la séance.

Maison Relais – Qualité des repas
Madame Fernande KLARES-GOERGEN s'informe d'éventuels changements au niveau de la cuisine de la Maison Relais, notamment sur les menus ou la qualité des repas, suite à des remarques d'un parent concerné.

Le bourgmestre répond que, à sa connaissance, rien n'a changé, et que l'exploitant reste le même. Il informe que les parents concernés peuvent, de temps en temps, déjeuner sur place afin de se faire leur propre opinion.

Gestion des déchets – Gaart op Haard

Monsieur Jean-Pierre MEISCH signale qu'au «Gaart op Haard», une nouvelle poubelle aurait été installée et qu'un volume excessif de déchets y est déposé. Il suggère que les citoyens concernés emportent leurs déchets chez eux.

Le bourgmestre répond que le collège échevinal n'a pas connaissance de cette nouvelle poubelle et ordonne son retrait.

Toilettes – Gaart op Haard

Monsieur Jean-Pierre MEISCH demande que la toilette chimique au «Gaart op Haard» soit remplacée par une toilette «compost».

Le bourgmestre répond que, dans le cadre du renouvellement du bassin d'eau et de ses raccordements, il sera possible de brancher une toilette à chasse d'eau.

Utilisation de vaisselle plastique à usage unique – Betzfield

Monsieur Jean-Pierre MEISCH signale que, lors du Betzfield, le traiteur aurait servi ses frites dans des barquettes en plastique à usage unique, et rappelle que, comme les associations locales, il doit respecter les règles en vigueur.

Le bourgmestre exprime son mécontentement face à ce constat, rappelle que la loi interdit cette pratique. Il précise qu'il faudra le notifier officiellement afin qu'il s'y conforme et souligne que cela ne peut se reproduire pour une manifestation communale.

Réfections éventuelles – Trottoir rue de Mensdorf à Rued-Sir

Monsieur Reinhold DAHLEM signale que, dans la rue de Mensdorf à Roodt/Syre, où trois nouvelles maisons ont été construites, le trottoir est endommagé et

qu'il serait nécessaire que l'entrepreneur procède à sa réparation.

Le bourgmestre rappelle que, pour ce type de situation, une caution est toujours déposée par les entreprises. Le service technique veille à ce que tous les travaux soient contrôlés avant la clôture du chantier.

Alerte rouge – Distribution de comprimés de iode

Monsieur Reinhold DAHLEM s'enquiert de savoir si, en cas d'alerte rouge, une distribution de comprimés de iode est prévue dans la commune.

Le bourgmestre répond que la commune a déjà procédé plusieurs fois à la distribution de comprimés de iode et qu'un stock approprié est actuellement disponible.

Travaux communaux – Conditions météorologiques

Monsieur Reinhold DAHLEM remercie pour la réaction efficace lors des fortes pluies et souligne que les ouvriers ont fait un bon travail.

Le bourgmestre répond que ce bon travail résulte également des préparatifs effectués régulièrement en amont et que le message sera transmis aux équipes concernées.

Capacité de la nouvelle crèche à Roodt/Syre

Monsieur Claude BODEN se renseigne sur le nombre de places libres dans la nouvelle crèche et demande si celles-ci peuvent être utilisées par des communes voisines, dans la mesure où les besoins des résidents de Betzdorf seraient pleinement satisfaits.

Le bourgmestre répond qu'à ce jour, 36 places sur 96 restent disponibles. Si une demande émanant d'une commune voisine se présentait, cela serait principalement possible, sous réserve de trouver un compromis et de rédiger une convention.

Inondations – Menster Brill

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe sur les inondations à Mensdorf au « Brill » et demande des précisions concernant le

pont le long de la route.

Le bourgmestre répond que le pont est trop bas, mais que cela ne constitue pas un problème en cas de crue. Il précise que le chemin sera renouvelé l'année prochaine.

Pharmacie

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe sur les dernières nouvelles concernant la pharmacie.

Le bourgmestre répond que des entretiens ont eu lieu avec un candidat potentiel. Une proposition a été faite pour le bâtiment de l'ancienne mairie à Roodt/Syre. L'analyse est en cours. Le bâtiment de la Poste est également étudié comme solution possible et un contact a déjà été établi avec la Poste.

